

**Communiqué de presse de Mme Maud OLIVIER, maire des Ulis
et de M. François LAMY, président de la CAPS**

L'Union des maires de l'Essonne désigne M. Hocquard à l'EPPS

Un choix contestable à plus d'un titre

Laurent Béteille, Président de l'Union des Maires de l'Essonne vient d'informer, par écrit, Maud Olivier (maire des Ulis) et François Lamy (Président de la CAPS) de la désignation d'Hervé Hocquard, maire UMP de Bièvres comme représentant des maires de l'Essonne appelé à siéger au sein du futur conseil d'administration de l'Etablissement Public d'aménagement Paris-Saclay (EPPS).

Ce choix contestable à plus d'un titre, est d'abord dicté par des considérations partisans, et jette le trouble sur le caractère présumé impartial de l'union des maires ; Elle nous démontre aujourd'hui que sa vocation première est d'abord d'assurer la promotion politique de son Président et de distribuer des strapontins à ses partisans à l'approche des élections sénatoriales !

Sur la forme, cette décision prise dans l'opacité par le seul président de l'UME, sans réunion du bureau ni de son conseil d'administration, en dit long sur le caractère peu démocratique du fonctionnement de cette instance et ce, malgré les demandes répétées de Mme Françoise RIBIERE, maire d'Igny et membre du bureau de l'UME, d'organiser une réunion extraordinaire à ce sujet.

Sur le fond, le choix de Laurent Béteille pose également de nombreuses interrogations :

- La commune de Bièvres, dont est maire M. Hocquard, n'est en aucun cas impactée par le projet d'aménagement du Plateau de Saclay. Pourquoi ne pas avoir désigné une personnalité dont la ville est directement concernée par les projets de l'Etat ? Ce choix est d'autant plus incompréhensible que l'Union des Maires des Yvelines a désigné le maire de la commune voisine, Vélizy-Villacoublay (porteuse de nombreux projets de développement économique) comme représentant au sein de l'EPPS. L'équilibre territorial de la gouvernance du future EPPS s'en trouve ainsi fragilisé.
- La commune de Bièvres est par ailleurs membre d'une intercommunalité des...Yvelines (Versailles Grand Parc), qui dispose déjà d'un représentant au sein de l'EPPS ! La vocation de l'Union des Maires de l'Essonne est-elle d'assurer la promotion de l'intercommunalité dans un département voisin ?
- Le Maire de Bièvres n'a enfin jamais caché son opposition au projet d'aménagement du Plateau de Saclay en participant ou organisant toutes sortes de démarches visant à retarder, à empêcher ou à

vider le projet de son sens et son envergure. Hors, ce sujet constitue au titre de la loi sur le Grand Paris l'objet même de l'EPPS.

François Lamy s'était fortement impliqué lors des débats parlementaires, pour que les maires puissent disposer d'un représentant au sein de l'Etablissement Public du Plateau de Saclay.

François Lamy et Maud Olivier ont rappelé à plusieurs reprises que cette nomination devait répondre à plusieurs critères complémentaires et cohérents :

- Assurer la représentation des communes parmi les plus impactées par le projet de cluster
- Mettre les enjeux de développement économique au cœur de la stratégie de l'intervention publique
- Représenter des communes qui ne sont pas membres d'intercommunalités
- Assurer la représentation équilibrée des différentes sensibilités.

Rappelons que le parc d'activités de Courtaboeuf a été inscrit dans le périmètre opérationnel de l'OIN, au même titre que le plateau de Saclay, soulignant ainsi la complémentarité cluster scientifique et développement industriel.

Le parc d'activités de Courtaboeuf est le 1^{er} parc d'activités de France et le 2^e d'Europe. Il regroupe près de 25000 salariés et 1200 entreprises. La majeure partie se situe sur la commune des Ulis qui n'appartient, aujourd'hui, à aucune communauté d'agglomération. Sur 378 hectares, 40 hectares restent à urbaniser dont près de la moitié sur Les Ulis. Le parc constitue un des pôles de développement économique majeurs pour l'avenir du territoire.

L'ensemble de ces arguments a toujours plaidé pour qu'en concertation avec l'Union des Maires des Yvelines soit proposée la candidature des villes de Vélizy et des Ulis qui représentent deux pôles majeurs de développement économique.

C'est pourquoi la désignation de M. Hocquard nous paraît être en totale incohérence avec les enjeux. Le président de l'UME se serait grandi s'il avait fait preuve d'indépendance et d'impartialité dans son choix. En restant strictement enfermé dans des contingences partisans, il apporte un éclairage supplémentaire sur la vraie nature de l'Union des Maires en Essonne.

Maud OLIVIER

François LAMY

Contact Presse :

Agnès Moutet-Lamy – Directrice de cabinet du maire des Ulis – 06 89 99 67 90

Virginie His – Directrice de la communication de la CAPS – 06 84 54 60 18